



**Paspébiac, le 22 août 2017**

**AVIS PUBLIC,  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**Avis public**, est par la présente, donné par le soussigné directeur général de la ville de Paspébiac

Conformément aux dispositions de la *Loi des cités et villes* de la province de Québec, le directeur général de la ville de Paspébiac informe par la présente les citoyens que les membres du conseil municipal ont adopté à l'assemblée ordinaire du 21 août un projet de règlement d'emprunt de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) visant l'acquisition de mobiliers spécialisés et d'équipements techniques pour le fonctionnement du Complexe sportif.

Ledit règlement sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal, le lundi 28 août 2017 à compter de 18h30, à la salle municipale de la Maison des Citoyens, au 5 boul. Gérard-D.-Levesque Est.

**Paul Langlois**

Paul Langlois,  
Directeur général  
Ville de Paspébiac